



Revue de presse

10 avril 2024

Rapport Vannier

Le Pèlerin - Débat. Faut-il revoir le mode de financement des écoles privées ? (9 avril)

Le Monde - Enseignement privé : « On nous reproche de raviver la guerre scolaire. Nous vous l'assurons, elle n'aura pas lieu » (9 avril)

Le JDD - Éducation : qui veut la peau de l'enseignement privé ? (7 avril)

France Inter – Émission du 6/9 – Philippe Delorme, l'invité de 7h50 du week-end (7 avril)

France Info - Agressions dans les établissements scolaires : "Les jeunes sont les mêmes chez nous que dans l'enseignement public", affirme le secrétaire général de l'Enseignement catholique (7 avril)

La Vie - Enseignement privé : le rapport parlementaire qui ravive les débats (3 avril)

Débat. Faut-il revoir le mode de financement des écoles privées ?

Par [Romain Mazenod](#), [Rachel Notteau](#)

Publié le 09/04/2024 à 12h01



© JD8 / Adobe Stock

Un rapport parlementaire déplore le manque de transparence dans le financement des écoles privées sous contrat. Il préconise davantage de contrôles.

Contexte

Les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) ont publié, le 2 avril, [un rapport sur le « financement public de l'enseignement privé »](#). Ils rappellent que les fonds de l'État et des collectivités locales représentent 75 % du budget des établissements sous contrat - dont 96 % font partie de l'Enseignement catholique. Outre le manque de mixité sociale, « l'opacité » dans l'usage de cette dépense est pointée du doigt. La loi Debré de 1959, qui fixe le statut d'« association avec l'État », se voit remise en cause par certains hommes politiques à gauche.



© DR

Paul Vannier: « Il faut mettre fin à ce système opaque »

Député La France insoumise (LFI) du Val-d'Oise et corapporteur de la mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé.

"Il est temps de refonder le modèle de financement public du privé. Ce système, qui a plus de soixante-cinq ans, est obsolète: les inégalités socioscolaires s'aggravent, les élèves boursiers sont trois fois moins nombreux dans le privé que dans le public... Mais surtout - il s'agit de la vraie découverte de notre rapport - il n'existe aucun chiffre précis sur le montant total des dépenses de l'État et des collectivités territoriales. Il oscille entre 10 et 12 milliards d'euros...

Un écart énorme! Si le Code de l'éducation prévoit pourtant des contrôles par les directions départementales et régionales des finances publiques, ils ne sont pas effectués par crainte de relancer une guerre scolaire fantasmée. Au rythme actuel, il faudrait mille cinq cents ans pour que tous les établissements privés sous contrat soient audités. Or cette absence de contrôle rend possible les fraudes. À travers nos quarante-trois auditions, nous avons découvert au moins quatre mécanismes de détournement. Par exemple, certains personnels de direction déclarent des heures d'enseignement payées alors qu'elles n'ont pas été réalisées.

Avec un niveau de contribution élevé et des contreparties faibles, la France fait figure d'exception parmi les pays de l'[OCDE](#). Il faut donc plus de transparence. D'abord, en proposant aux recteurs de lister chaque année les établissements scolaires à auditer en priorité. Il convient aussi d'élaborer un "jaune budgétaire" (*une annexe répondant à la demande du Parlement, NDLR*) pour retracer l'ensemble des dépenses publiques à l'euro près au sein de l'enseignement privé sous contrat. Car parfois, les collectivités locales n'inscrivent qu'une seule ligne de dépenses pour l'enseignement privé et public... Il convient de mettre fin à cette opacité. Enfin, il faut prévoir un mécanisme de malus en diminuant les moyens financiers des établissements privés qui contribuent à la ségrégation scolaire. Le financement public des établissements privés n'avait jamais été interrogé, or il faut pouvoir évoquer avec transparence cet enjeu majeur d'éducation et de la dépense publique."



© FLORENCE BROCHOIRE/LE PÈLERIN

Philippe Delorme: « Le privé ne roule pas sur l'or »

Secrétaire général de l'enseignement catholique.

"Ces deux députés ont publié un rapport à charge qui me scandalise. À partir de témoignages épars, ils considèrent que l'enseignement catholique dans son ensemble est riche, ce qui est faux. L'objectif du député LFI Paul Vannier en particulier paraît clair. Il a une volonté de nuire.

Même s'il ne l'assume pas publiquement, cet idéologue est en faveur de la suppression de l'enseignement privé. Je retiens toutefois un élément avéré du rapport: un élève de l'enseignement privé coûte deux fois moins cher au contribuable qu'un élève du public.

Nous ne devons pas rester dans l'ère de la suspicion, voilà pourquoi, dans un souci de clarté, des contrôles financiers seraient les bienvenus. Cela permettra de vérifier que nous ne roulons pas sur l'or. C'est, d'une certaine façon, le prix de notre liberté. Il existe, on ne peut le nier, un frein à l'inscription de tous dans le privé, quel que soit le milieu social, lié au coût incompressible des cantines scolaires. Dans le public, un repas revient en effet à soixante centimes pour les parents alors que chez nous, il faut compter six ou sept euros. Car, dans le privé, ces repas ne bénéficient pas, ou très rarement, d'un subventionnement des collectivités locales. Un coût clairement dissuasif.

Enfin, je suis extrêmement attaché à la loi Debré de 1959, qui reconnaît le caractère propre de nos établissements, l'engagement à respecter les programmes et les horaires, la liberté de conscience pour les élèves et les enseignants. Un socle fondamental auquel il ne faut pas toucher. À vrai dire, je n'ai guère d'inquiétude à ce sujet. Même si ce rapport débouche sur une proposition de loi LFI, je doute de la voir adoptée. Le contexte politique ne me semble pas favorable à la création d'une tension avec l'enseignement privé. Et le fait de taper sur le privé n'aidera pas le public à aller mieux."

Enseignement privé : « On nous reproche de raviver la guerre scolaire. Nous vous l'assurons, elle n'aura pas lieu »

Tribune

Parce qu'il répond à un réel besoin des familles, l'enseignement privé ne doit pas être stigmatisé. Il est cependant temps, estiment dans une tribune au « Monde » un collectif de 26 députés Renaissance emmené par Christopher Weissberg, de lui demander les contreparties qui accompagnent tout financement public.

Cette tribune paraît dans « *Le Monde de l'éducation* ».

Pendant trente-cinq ans, les gouvernements de droite comme de gauche se sont succédé. Tous ont préféré éviter le sujet de l'enseignement privé sous contrat, par peur de raviver cette fameuse « guerre scolaire » avec le public déclenchée au début des années 1980 par le projet de nationalisation de l'enseignement privé du ministre de l'éducation d'alors, Alain Savary. A l'époque, des millions de personnes étaient sorties dans la rue pour manifester leur soutien à « l'école libre ».

Depuis la publication du rapport sur le financement public des écoles privées sous contrat présenté en commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, mardi 2 avril, nombreux sont ceux qui nous reprochent de raviver cette guerre scolaire. Nous vous l'assurons : elle n'aura pas lieu parce que nous renforçons simplement le travail apaisé qu'a entrepris, depuis 2022, le gouvernement avec l'enseignement privé.

Par ce rapport, nous ne remettons en cause ni l'existence de l'enseignement privé ni son financement. Nous sommes résolument attachés à la liberté d'enseignement, garantie par la Constitution, qui permet à chaque parent de choisir le mode d'instruction pour ses enfants. L'enseignement privé, très apprécié par les familles, apporte une contribution indiscutable à l'offre de formation par ses projets éducatifs et pédagogiques spécifiques. Il répond aussi à des besoins de familles pas toujours satisfaits par le public en offrant un meilleur système de remplacement ou une gestion administrative plus souple. Laissons les parents faire ce choix : arrêtons, comme le font inutilement certains, de le stigmatiser.

Dérives possibles

Le financement public des établissements privés sous contrat, à hauteur de 75 % en France, n'a en outre rien d'exceptionnel. La majorité des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques les financent. En revanche, un financement public élevé est généralement associé à davantage de contreparties imposées aux établissements.

Alors qu'ils ont été longtemps bridés par cette épée de Damoclès qu'est la guerre scolaire, nous demandons que l'Etat et les collectivités territoriales pilotent et contrôlent davantage les établissements privés sous contrat, tout en leur imposant plus de contreparties au financement pour qu'ils soient pleinement associés au service public de l'éducation.

Premièrement, il est de la responsabilité de l'Etat et des collectivités territoriales de mieux évaluer et contrôler la dépense publique destinée aux établissements privés sous contrat. Sans contrôle, des dérives sont possibles. Plaider pour plus de contrôles équivaut, non pas à fustiger le privé, mais plutôt à le protéger.

Pour renforcer ce contrôle, nous proposons que les collectivités territoriales puissent, par des conventions d'objectifs et de moyens, mieux flécher et contrôler leurs dépenses. En cas de manquements, nous souhaitons instaurer des sanctions plus graduelles (délai pour se conformer aux recommandations, mise en demeure, suspension des paiements) pour que la sanction ultime de la rupture du contrat, quasiment jamais utilisée, ne soit plus une menace inutile.

Deuxièmement, nous souhaitons renforcer les actions déjà engagées par le gouvernement pour renforcer la mixité sociale et scolaire. Selon la Cour des comptes [[dans un rapport publié en juin 2023](#)], le pourcentage de professions et de catégories sociales très favorisées est passé, pour les établissements d'enseignement privés sous contrat, de 26,4 % en 2000 à 40,2 % en 2021, quand celui des professions et catégories sociales défavorisées est passé de 24,8 % en 2000 à 15,8 % en 2021. Selon les évaluations nationales de début de 6^e, les élèves dans le privé obtiennent un niveau supérieur de 15 points en français et en mathématiques par rapport à ceux du public hors zone d'éducation prioritaire. Cela peut s'expliquer par la concentration dans ces établissements de bons élèves dotés le plus souvent d'un capital socioscolaire plus avantageux.

Responsabiliser tous les acteurs

Pour améliorer la mixité sociale et scolaire, nous devons donc responsabiliser tous les acteurs, publics comme privés. Dans la continuité du protocole de l'ancien ministre de l'éducation Pap Ndiaye [2022-2023] signé avec le secrétaire général de l'enseignement catholique, nous proposons de renforcer le droit des élèves en soumettant tout refus de réinscription d'un élève à autorisation du recteur et en imposant des critères de sélection plus transparents.

Ce sont les parents qui doivent pouvoir choisir l'école et non l'école qui doit choisir les familles. Nous souhaitons que la situation socio-économique des élèves inscrits dans un établissement soit prise en compte par l'Etat quand il attribue les moyens. Enfin, il faut que les contrats avec les établissements soient revus pour y intégrer des objectifs clairs de mixité sociale et scolaire.

Les écarts de composition sociale entre les établissements privés et publics diffèrent toutefois fortement en fonction du territoire. Les différences sont faibles en Bretagne où le privé est plutôt un choix de proximité, ou dans certains quartiers de Marseille où le privé remplit une véritable mission sociale. A l'inverse, les disparités sociales sont très marquées

en région parisienne. Ainsi, pour tenir compte de ces réalités locales et éviter de les mésestimer, nous sommes convaincus que les collectivités territoriales doivent être au cœur de la réponse en leur permettant de moduler les financements en fonction de la mixité sociale et scolaire.

Nous sommes à un tournant pour réussir collectivement à renforcer le système prévu par la loi Debré, sans stigmatisation et sans faire table rase du cadre actuel. L'heure de la guerre entre Don Camillo et Peppone est définitivement révolue, il est grand temps que tous les acteurs – l'Etat, les collectivités, les écoles privées et leurs représentants – collaborent afin d'améliorer et de renforcer le système éducatif dans sa globalité.

Liste des premiers députés Renaissance signataires : **Christopher Weissberg**, corapporteur du rapport sur le financement public des établissements privés sous contrat (Français de l'étranger) ; **Céline Calvez** (Hauts-de-Seine) ; **Fabienne Colboc** (Indre-et-Loire) ; **Joël Giraud** (Hautes-Alpes) ; **Nadia Hai** (Yvelines) ; **Sacha Houlié** (Vienne) ; **Gilles Le Gendre** (Paris) ; **Emmanuel Pellerin** (Hauts-de-Seine) ; **Cécile Rilhac** (Val-d'Oise) ; **Stéphane Travert** (Manche). Retrouvez [la liste complète des signataires](#).

[Collectif](#)

JDD - 7 avril

Éducation : qui veut la peau de l'enseignement privé ?

ACHARNEMENT. Un rapport parlementaire accuse les écoles privées de financement opaque et de ségrégation sociale, et préconise une série de sanctions. Le secrétaire général de l'enseignement privé catholique, Philippe Delorme, dénonce une généralisation de plusieurs faits isolés de dysfonctionnement.

Élisabeth Caillemer



Le député LFI-Nupes Paul Vannier, lors de sa conférence de presse à l'Assemblée nationale, le 3 avril. © Amaury Cornu/Hans Lucas

Un rapport aux allures de réquisitoire. Mardi 2 avril, les députés Paul Vannier (LFI-Nupes) et Christopher Weissberg (Renaissance) ont présenté les résultats de leur mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat. Publié après [les récentes controverses autour de la scolarisation des enfants de la ministre Amélie Oudéa-Castéra à Stanislas](#), institution privée parisienne par ailleurs épinglée dans un rapport pour des « *dérives dans l'application de son contrat d'association* », ce travail parlementaire indigné Philippe Delorme.

« C'est un rapport à charge. Nous sommes dans le règne du soupçon et de la calomnie. L'objectif final de monsieur Vannier est bien la suppression de l'enseignement privé sous contrat », fulmine le secrétaire général de l'enseignement privé catholique. « Ce rapport ne surgit pas de nulle part, abonde la députée LR Annie Genevard. Depuis très longtemps, les Insoumis tiennent le même discours sur l'enseignement privé dont ils contestent l'existence même. Les termes utilisés dans ce document sont diffamants et visent à jeter un discrédit sur l'école privée. »

Les deux corapporteurs y dénoncent en premier lieu l'opacité de la dépense publique accordée aux établissements privés dont il est impossible, disent-ils, d'« *établir le montant à l'euro près* ». Ils rappellent que pour l'année 2022, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) estime à 13,83 milliards d'euros le coût total alloué aux établissements privés sous contrat des premier et second degrés, dont 8,5 milliards pris en charge par l'État et 1,9 milliard par les collectivités territoriales. Un financement prévu par la loi Debré de 1959 en reconnaissance de la contribution de ces établissements à une mission de service public qui reçoivent par ailleurs 3,3 milliards d'euros de la part des familles et 159 millions d'euros de la part d'entreprises et autres financeurs privés.

75 % du financement des établissements privés est pris en charge par l'État

Environ 75 % du financement des établissements privés est donc pris en charge par la puissance publique (il l'est à 95 % pour l'enseignement public). Des chiffres que ce rapport estime toutefois « *vraisemblablement sous-estimés* », mais qui omettent de préciser qu'un élève du privé coûte moins cher qu'un élève du public, comme le martèle Philippe Delorme.

Les deux parlementaires pointent également un manque de transparence et des décisions politiques dans l'allocation des subventions aux établissements privés par les collectivités locales. Afin d'y remédier, Paul Vannier préconise l'abrogation de la loi Falloux de 1850 qui permet aux départements et aux communes d'accorder une subvention facultative aux écoles privées, plafonnée à 10 % de leurs dépenses annuelles.

Philippe Delorme voit dans cette mesure une « *obsession de Jean-Luc Mélenchon* » qui va « *appauvrir les établissements et donc augmenter la contribution des familles et exclure encore davantage les plus modestes, ce qui va à l'encontre du but recherché par monsieur Vannier* ». Annie Genevard réfute quant à elle ce manque de transparence. « *Il suffit d'interroger les collectivités locales et territoriales dont la comptabilité permet de savoir exactement le montant des fonds qu'elles consentent à l'enseignement privé* », suggère-t-elle.

Un rapport généralisant quelques faits

Deuxième constat relevé dans ce rapport : l'insuffisance des contrôles budgétaires et pédagogiques des établissements privés qui « *rend possible des dérives et des détournements* » et qui témoignerait, selon Paul Vannier, d'un « *système hors de contrôle* ».

« *On nous traite ni plus ni moins de truands. C'est le scandale de ce rapport : il généralise quelques faits de dysfonctionnements, tempête Philippe Delorme. Il est vrai qu'il y a un manque de contrôle de la part de l'autorité publique, mais cela n'est pas de notre fait. Nous sommes tout à fait disposés à ces contrôles, nous les réclamons même. Cela permettra d'avoir la réalité des chiffres et de constater que nos établissements, loin de rouler sur l'or, sont dans la majorité en situation de fragilité.* »

Le patron de l'école privée catholique tient à souligner également la « *transparence de la gestion financière des établissements privés, puisque les élus sont conviés aux conseils*

d'administration et que les comptes des gros établissements sont validés par un commissaire aux comptes ».

« Les établissements privés captent une part de plus en plus importante d'élèves issus de milieux plus favorisés »

Mais c'est surtout contre la dégradation de la mixité sociale et scolaire au sein du privé que s'élèvent les deux parlementaires. *« Les établissements privés captent une part de plus en plus importante d'élèves issus de milieux plus favorisés »*, indique Paul Vannier. Le député LFI-Nupes souhaite donc introduire un système de malus visant à diminuer le financement public des écoles privées où la ségrégation sociale est plus élevée que celle des écoles publiques situées dans la même zone géographique.

« Le privé est conscient de sa responsabilité en la matière et fait des efforts », assure Annie Genevard. Ancienne enseignante dans le public, la députée du Doubs dénonce toutefois un mauvais procès : *« Ce constat découle d'une lecture essentiellement urbaine et plus particulièrement parisienne de la situation. C'est malhonnête intellectuellement. Le recrutement du privé est mixte dans nos villes petites et moyennes car il repose sur la proximité géographique dans des zones où résident des populations variées. »*

Philippe Delorme reconnaît certes une augmentation de l'indice de positionnement social moyen (IPS) dans les établissements privés, mais, dit-il, *« cela s'explique d'une part par la crise économique et les difficultés financières des familles et, d'autre part, par la gentrification de la population dans les grands centres urbains dont les prix de l'immobilier ont flambé »*. Il se dit prêt à fournir des efforts comme il s'y est engagé en mai dernier par la signature d'un protocole prévoyant notamment l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves boursiers ainsi qu'une modulation tarifaire en fonction des revenus des parents. *« Jamais un chef d'établissement ne va refuser un élève parce qu'il est issu d'un milieu social défavorisé ou parce qu'il est boursier, tient-il à rappeler. La difficulté aujourd'hui pour nous, c'est que ces familles ne se présentent pas à nous. »*

« Effondrement de l'école publique »

Parmi les 55 propositions de ce rapport, dont seulement 27 sont signées de la main des deux députés, celles de Paul Vannier sont les plus radicales. Le député mélenchoniste se défend toutefois de vouloir rallumer la guerre scolaire. *« Ce système mis au point par la loi Debré a 65 ans, il était temps de regarder ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas »*, a-t-il déclaré au JDD tout en concédant *« un effondrement de l'école publique »*.

Une mission parlementaire dédiée à son redressement n'aurait-elle pas été plus utile ? *« Le système public est en pleine débâcle, la gauche est d'autant plus embarrassée par cette situation qu'elle en est en partie responsable, tacle le député RN Roger Chudeau. De plus en plus de familles préfèrent l'enseignement privé pour de nombreuses raisons que d'ailleurs madame Oudéa-Castéra a exposées : le non-remplacement des professeurs, l'absence de discipline, les tensions permanentes. On parle également beaucoup de la poussée islamiste dans l'enseignement public avec des incidents permanents et des drames. Désigner l'enseignement privé comme adversaire principal de l'enseignement public, c'est se tromper d'adversaire.*

L'invité de 7h50 du week-end, émission du 6-9 France Inter – Ali Baddou, Marion L'Hour

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-7h50-du-week-end>

Aujourd'hui à 7h50, nous recevons Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique. Il représente l'immense majorité de l'enseignement privé. 17% des élèves français fréquentent un établissement privé.

Avec

- Philippe Delorme Secrétaire général de l'enseignement catholique

En France, un enfant élève sur six est scolarisé dans le privé sous contrat. Shemseddine 15 ans a été passé à tabac devant son collège de Viry-Châtillon par des individus masqués et gantés. Pris en charge par les urgences, il est mort vendredi en fin d'après-midi des suites de ses blessures. Comme lui, plusieurs adolescents et adolescentes ont été agressés ces dernières semaines en France devant leurs établissements. *"On est touchés par tous ces drames et on est solidaires. Le temps est au deuil et au recueillement. Rien ne justifie la mort d'un gamin de 15 ans"*, réagit Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique. Selon ces agressions *"questionnent notre société"*. Il appelle à *"sortir de postures idéologiques et travailler par territoires pour comprendre et lutter contre ces drames absolus"*. Philippe Delorme assure ne pas avoir connaissance de drames semblables dans l'Enseignement catholique *"mais on est jamais à l'abris"*, dit-il.

"L'école doit cultiver une éducation à la fraternité"

"L'école doit cultiver une éducation à la fraternité", assure le secrétaire général de l'Enseignement catholique. Emmanuel Macron a appelé l'école à être *"un sanctuaire"*. *"Les élèves doivent étudier dans des conditions où ils se sentent protégés des agressions extérieures et au sein même de l'établissement. L'école doit être ouverte vers le monde et la société"*, juge de son côté Philippe Delorme.

Il y a-t-il un *"entre soi"* dans l'enseignement privé ? *"Je pense qu'on choisit un projet éducatif qui répond à une attente d'un certain nombre de famille"*, dit Philippe Delorme. Dans le privé, l'enseignement peut parfois coûter plusieurs milliers d'euros par an. *"Un certains nombre de familles musulmanes nous choisissent parce qu'elles savent que dans nos écoles on pourra parler de Dieu. L'école catholique est ouverte à tous"*, dit-il.

"Un élève de l'enseignement privé coûte deux fois moins cher aux contribuables qu'un élève de l'enseignement public"

Le député LFI Paul Vannier et son collègue Renaissance Christopher Weissberg ont rendu leur rapport ce mardi sur un sujet sensible : le financement public de l'enseignement privé. Paul Vannier a dénoncé des *"dérives"* et un manque de contrôle de ce financement. L'Éducation nationale donne des chiffres : 13,8 milliards d'euros en 2022 dépensés pour l'enseignement privé, 10,4 milliards au total d'argent public par an. *"Les contreparties sont au rendez-vous"*, assure Philippe Delorme. *"Il n'y a pas d'opacité"* dans l'enseignement privé, selon lui. *"Un élève de l'enseignement privé coûte deux*

fois moins cher aux contribuables qu'un élève de l'enseignement public", assure le secrétaire général de l'Enseignement catholique.

Il y a également la question de la mixité : selon la cour des comptes, les élèves issus de milieu favorisés représentaient en 2021 55% de l'effectif contre 32% dans le public, forte progression des très favorisés, 40% contre 26%. *"Il ne faut pas généraliser les enseignements catholiques",* selon Philippe Delorme. *"Nous sommes implantés dans des grandes métropoles et ces grandes métropoles se sont gentrifiées des dix dernières années. Nous avons donc perdu, c'est vrai, un certain nombre de familles de classe moyenne, ou classe moyenne inférieure. Mais jamais aucun chef d'établissement refuse d'inscrire un élève en raison de son origine sociale",* assure-t-il.

Concernant l'enseignement du catéchisme dans les écoles privées, Philippe Delorme rappelle qu'ils doivent être facultatifs. *"Ils ne le sont pas toujours donc moi je suis pour les contrôles, c'est la contre partie de notre liberté",* selon lui.

France Info - 7 avril

Agressions dans les établissements scolaires : "Les jeunes sont les mêmes chez nous que dans l'enseignement public", affirme le secrétaire général de l'Enseignement catholique

Philippe Delorme appelle à "sortir de postures idéologiques". Il ne pense pas qu'on scolarise ses enfants dans le privé pour échapper à la violence. Selon lui, il faut "cultiver une éducation à la fraternité", un projet au cœur de l'enseignement catholique.

Article rédigé par [franceinfo](https://www.franceinfo.fr)
Radio France



Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique, le 23 février 2023.
(LP/OLIVIER LEJEUNE / MAXPPP)

"Les jeunes sont les mêmes chez nous que dans l'enseignement public, on ne sera jamais à l'abri d'un tel drame", réagit dimanche 7 avril [sur France Inter](https://www.franceinter.fr), le secrétaire général de l'Enseignement catholique Philippe Delorme, après les agressions, parfois mortelles, de trois collégiens en une semaine, à [Montpellier](https://www.franceinter.fr), Tours et Viry-Châtillon. Dans ce dernier cas, [un adolescent de 15 ans est mort](https://www.franceinter.fr), après avoir été agressé par plusieurs personnes à la sortie de son collège. Une enquête a été ouverte pour "assassinat" et "violences en réunion aux abords d'un établissement scolaire".

Ces agressions "questionnent forcément notre société". Selon lui, "il faut vraiment sortir de postures idéologiques et travailler tous ensemble sur le terrain, territoire par territoire, pour comprendre et lutter contre ces drames absolus". Il appelle à "cultiver une éducation à la

fraternité" qui est "au cœur de notre projet éducatif" dans l'enseignement catholique, pour que "les jeunes, entre eux, passent du respect à l'amour de l'autre". C'est "un travail de longue haleine", reconnaît-il.

L'école un "sanctuaire" oui mais "ouverte sur le monde extérieur"

Après ces agressions, Emmanuel Macron a appelé vendredi à ce que l'école reste *"un sanctuaire" face à "une forme de violence désinhibée chez nos adolescents"*, une expression que comprend Philippe Delorme comme le *"fait que les élèves puissent étudier dans de bonnes conditions, qu'ils se sentent protégés des agressions extérieures et protégés au sein même de l'établissement"*. Mais, pour autant, *"l'école doit être ouverte au monde extérieur et nos élèves doivent être éduqués vers cette ouverture. Sinon, on en fait des jeunes qui sont étripés et qui ne vont pas aller vers l'autre"*.

Si les trois récentes agressions ont toutes eu lieu dans des établissements publics, *"il ne pense pas que ça soit pour échapper à l'enseignement public qu'on inscrit son enfant dans l'enseignement catholique"*. Il parle d'adhésion au projet éducatif de l'enseignement catholique et *"note qu'un certain nombre de familles musulmanes nous choisissent parce qu'ils savent que dans nos écoles, on pourra parler de Dieu"*.

[Un rapport parlementaire](#), co-écrit par le député Renaissance Christopher Weissberg et son homologue LFI Paul Vannier, présenté mardi en commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, pointe du doigt le financement de l'école privée. Philippe Delorme répond aux critiques, expliquant que *"si on a à peu près 12 milliards d'euros pour l'enseignement privé, on a 112 milliards, pour l'enseignement public, c'est-à-dire 11,4%, alors qu'on scolarise 17% des élèves. Et on peut montrer aussi qu'un élève de l'enseignement privé coûte deux fois moins cher au contribuable qu'un élève de l'enseignement public"*.

Enseignement privé : le rapport parlementaire qui ravive les débats

Dans un document présenté le 2 avril 2024, fruit de six mois de travaux, deux députés dénoncent un financement public opaque et mal contrôlé des établissements sous contrat, et plaident pour un système plus contraignant, notamment en matière de mixité sociale.

Par Marie Quenet



ANTOINE BOUREAU/HANS LUCAS

L'accalmie n'a pas duré... Les établissements privés, pointés du doigt en janvier 2024, après les déclarations polémiques d'Amélie Oudéa-Castéra, éphémère ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, pour justifier l'inscription de ses enfants dans un établissement catholique, se retrouvent de nouveau en ligne de mire. Un [rapport parlementaire](#), très critique, sur leur financement public était présenté hier en commission à l'Assemblée. De quoi raviver les débats.

À la manœuvre, deux élus de bords différents. Le premier, Paul Vannier, député LFI, a rédigé une partie du programme éducatif du candidat Mélenchon lors de la dernière élection présidentielle. Le deuxième, Christopher Weissberg, député Renaissance, a été scolarisé un

temps à Jeannine-Manuel, école bilingue privée. Lancée dans le sillage du [rapport de la Cour des comptes](#) publié en juin 2023, invitant l'État à contrôler davantage l'enseignement privé, cette étude se fixait trois objectifs : « *mesurer le montant total des financements publics, évaluer la fréquence et la qualité des contrôles, estimer la participation réelle des établissements au service public de l'Éducation* ».

Système d'allocation « peu transparent », montant « sous-estimé »

Six mois plus tard, après avoir auditionné une soixantaine d'organismes, les rapporteurs écrirent le financement public de l'enseignement privé, estimant qu'aucune « *administration ou institution n'est en mesure de fournir un montant consolidé de la dépense allouée* » au privé, que « *la fréquence et la profondeur des contrôles (...) sont très largement insuffisantes* » et « *les contreparties (...) loin d'être à la hauteur des financements* ». À la clé, 55 recommandations, dont 27 communes.

De quoi cibler de nouveau les 7 500 établissements privés sous contrat (catholiques à 96 %) et leurs 2 millions d'élèves (17 % des effectifs). L'État prend aujourd'hui en charge la rémunération de leurs enseignants et leurs frais de fonctionnement ; eux s'engagent, en retour, à respecter les programmes de l'Éducation nationale, à garantir la liberté de conscience et un égal accès à tous les élèves. Le privé est ainsi financé à 75 % par la puissance publique. Il a perçu en 2022, selon les services statistiques du ministère, environ 10,4 milliards d'euros (8,5 de l'État, 1,9 des collectivités locales). Mais les deux élus estiment ce montant « *sous-estimé* », et le système d'allocation « *peu transparent* ».

Dans la lignée de la Cour des comptes, les rapporteurs critiquent le manque de contrôles, qu'il soit budgétaire – au rythme actuel, un établissement sous contrat est contrôlé tous les... 1 500 ans, selon leurs calculs – administratif ou pédagogique. Ce qui rend possible d'éventuelles dérives. Les élus proposent donc de prévoir une gradation de sanctions, « *pouvant conduire in fine à la rupture du contrat* ».

Le privé dénonce un « rapport à charge »

Le privé dénonce un « *rapport à charge* ». « *Nos établissements, à but non lucratif, ne roulent pas sur l'or*, réagit Gilles Demarquet, le président de l'Association des parents d'élèves de l'Enseignement libre (Apel). *Beaucoup ont des capacités de financement très faibles. Si les familles choisissent d'y scolariser leurs enfants, ce n'est pas pour la qualité du bâti.* » Et Philippe Delorme, le secrétaire général de l'Enseignement catholique, insiste : « *Un élève du privé coûte deux fois moins cher qu'un élève du public.* » Et il invite à multiplier les contrôles pour écarter les suspicions.

Le rapport pointe enfin le manque de contreparties imposées au privé, qui contribue selon lui à « *la dégradation de la mixité sociale et scolaire* ». À la rentrée scolaire 2021, 40,1 % des élèves du privé étaient en effet issus d'un milieu très favorisé (19,5 % dans le public). À la rentrée 2022, l'indice de position sociale (IPS) moyen des élèves du privé était de 15 à 20 points supérieur à celui des élèves du public. Les élus regrettent aussi une mise en œuvre

variable des politiques publiques, par exemple dans la campagne de vaccination contre le papillomavirus ou la création des futurs groupes de niveau.

L'Enseignement catholique a bien conclu, en mai 2023, un protocole avec le ministère, s'engageant, d'ici à cinq ans, à doubler son taux de boursiers (aujourd'hui 11 % au collège) et à proposer des tarifs différenciés en fonction des revenus des familles dans la moitié de ses établissements (aujourd'hui 20 %). « *Déclaration de bonnes intentions* », tranche Paul Vannier, qui milite pour l'application d'un malus en cas d'IPS supérieur à ceux des établissements publics du secteur. Et défend une pénalité financière de 10 000 € pour ceux qui évinceraient les élèves les plus en difficulté.

Pour un pilotage public renforcé

Moins radical, l'élus Renaissance invite à rendre obligatoire la prise en compte de l'IPS dans l'allocation des moyens et à soumettre tout refus de réinscrire un élève à l'autorisation du recteur. Mais tous deux plaident pour un pilotage public renforcé et la mise en place d'« *un contrat d'objectifs et de moyens contraignants, renouvelés tous les trois ou quatre ans* », fixant « *les objectifs en matière de mixité scolaire et sociale* » et « *les obligations d'application des politiques du service public de l'éducation* », entre l'établissement, l'État et la collectivité de rattachement.

Évoluer, certains y sont favorables. « *Si le privé ne respecte pas sa part du contrat, c'est logique que les financements puissent baisser, voire s'interrompre. On ne doit pas faire de chèques en blanc !* », estime Bruno Bobkiewicz, le secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-Unsa). « *Le privé joue un rôle indéniable dans l'école à deux vitesses*, assène l'ancienne ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, coauteure du livre *le Ghetto scolaire* (Seuil, 2024). *Lui rappeler ses obligations de mixité me semble essentiel. Cela passe nécessairement par une modulation des financements publics.* »

Des mesures coercitives que rejettent les responsables de l'Enseignement catholique. « *On aimerait que le privé agisse exactement comme le public, mais cela porterait atteinte à notre caractère propre, s'indigne Philippe Delorme. Au moment où le Président revendique une révolution copernicienne pour accorder plus d'autonomie aux établissements, cela n'a pas de sens de vouloir mettre tout le monde au pas !* » Le principal frein à la mixité, affirme-t-il, n'est pas dû aux établissements : « *Si les familles perdent les aides sociales auxquelles elles ont droit en passant dans le privé, notamment les aides à la cantine, les plus modestes renonceront. Des sanctions n'y changeront rien.* »

Bientôt une proposition de loi de LFI

Ce débat, particulièrement sensible depuis le rejet en 1984 du projet de loi Savary visant à créer un grand service public de l'éducation, n'est pas propre à la France. « *Des écoles privées qui reçoivent des finances publiques, cela n'a rien d'exceptionnel au sein de l'OCDE*, rappelle Éric Charbonnier, expert éducation au sein de l'organisme, qui a publié récemment une étude sur le sujet. *De nombreux pays réfléchissent aujourd'hui à la question de la mixité dans ces établissements.* »

Pour parvenir à une forme de régulation, Julien Grenet, directeur de recherche au CNRS, prône quant à lui la politique des petits pas : « *Commençons par mettre en place une plateforme pour recenser tous les vœux d'inscription dans le privé, de manière à mesurer l'écart éventuel entre le profil social des candidats et celui des admis. Sans cette information, je ne vois pas comment fixer des quotas ou appliquer des malus.* »

La suite ? Le député LFI entend rédiger une proposition de loi reprenant les principales préconisations du rapport. Nicole Belloubet, la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse de France, n'a pas encore réagi au document. Mais elle a déjà rappelé son intention de renforcer les contrôles... tout en précisant, fin mars, qu'il n'était pas question de « *rallumer la guerre scolaire* ».